

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-147 du 29 MAI 1987

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987 de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SO.GE.MA.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant les modalités de gestion,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 83-112 du 4 Avril 1983 portant création et approbation des Statuts de la Société des Marchés Autonomes (SO.GE.MA.),
- VU Le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,
- SUR Rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 20 Mai 1987,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société de Gestion des Marchés Autonomes pour l'Exercice 1987, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 MAI 1987

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration
Territoriale,

Barnabé BIDOUZO

Edouard ZODEHOUGAN

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRFB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4
SPD 1 MFE 4 MISPAT ET SES DIRECTIONS 14 AUTRES MINISTÈRES 13
DPE-INSAE-DLC 3 IGE ET SES SECTIONS 3 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3
DB-DCF-DSDV 6 TRESOR 2 DI 2 UNB-FASJEP-ENA-BN-DAN 4 SOGEMA 10
CCIB 2 JORPB 1.-